

FORMULAIRE POUR INTRODUIRE UNE DEMANDE D'AGREMENT EN TANT QUE CONSEILLER PEB – PERSONNE PHYSIQUE

Comment introduire votre dossier de demande d'agrément ?

- Compléter le présent formulaire, le dater et le signer
- Verser les droits de dossier de 50 € sur le compte IBAN BE49 0912 3109 7071 / BIC : GKCCBEBB
 - avec la communication PEB/Conseiller PEB/NOM + prénom du demandeur
- Adresser la demande à Bruxelles Environnement en un seul exemplaire :

Soit par envoi recommandé ou par porteur au siège de Bruxelles Environnement auprès de :

Bruxelles Environnement
Division Energie, Air, Climat et Bâtiments durables
Département Chauffage et Climatisation PEB
Avenue du Port 86C bte 3000
1000 Bruxelles

Soit par voie électronique à l'adresse suivante : agrements@environnement.brussels

Attention dans le cas où votre demande est déclarée incomplète, vous disposez d'un délai de 60 jours à dater du courrier « incomplet » pour nous faire parvenir les renseignements et/ou les documents manquants. Passé ce délai, nous nous verrons dans l'obligation de clôturer votre dossier. Veuillez noter qu'aucune prolongation de délai n'est accordée. En cas d'introduction d'une nouvelle demande d'agrément, un nouveau droit de dossier vous sera réclamé.



1 CONDITIONS POUR OBTENIR L'AGREMENT EN TANT QUE CONSEILLER PEB – PERSONNE PHYSIQUE

- 1.1 Être titulaire d'un diplôme d'architecte, d'ingénieur civil architecte, d'ingénieur civil, d'ingénieur industriel, de bio-ingénieur ou assimilé ou d'un diplôme équivalent délivré dans un autre Etat
- 1.2 Être titulaire de l'attestation de formation en qualité de conseiller PEB délivrée après avoir suivi avec fruit une formation reconnue et si elle date de moins d'un an à la date d'envoi de l'accusé de réception du dossier déclaré complet.
- 1.3 S'engager à respecter les obligations fixées par l'Ordonnance portant le Code bruxellois de l'Air, du Climat et de la Maîtrise de l'Energie du 2/05/2013 et par l'article 3 de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'agrément des conseillers PEB du 10/10/2013 et accessibles à partir de ces liens :
http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=2013050209&table_n_ame=loi et
http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=2013101042&table_n_ame=loi
- 1.4 Verser les droits de dossier de 50 € ;

2 IDENTIFICATION DU DEMANDEUR DE L'AGRÉMENT (PERSONNE PHYSIQUE)

2.1. Coordonnées privées :

Nom :
Prénom :
Rue : N° : Bte.....
Code postal: Commune:.....
Tél. : Fax :
E-mail :

2.2. Coordonnées professionnelles :

Rue : N° : Bte :
Code postal: Commune :.....
Tél. : Fax :
E-mail : Website :

Quelles coordonnées souhaitez-vous voir apparaître sur notre site ? (1 seul choix possible)

- Privées
- Professionnelles
- Uniquement nom, prénom et numéro d'agrément



3 ANNEXES A FOURNIR

3.1 une copie recto-verso de la carte d'identité ou une copie du passeport

3.2 une copie de l'attestation valable de formation de conseiller PEB

3.3 une copie de la preuve de paiement du droit de dossier

3.4 une copie du diplôme donnant accès à l'agrément

ou pour les personnes disposant d'un titre équivalent délivré dans une autre région ou un autre Etat faisant partie de l'Espace Economique Européen :

- une copie du document relatif au titre délivré par les autorités compétentes de la région ou de l'Etat faisant partie de l'Espace Economique Européen ;
- si nécessaire une traduction en langue française ou néerlandaise du titre déjà obtenu ;
- tout élément permettant au demandeur de démontrer que les conditions du titre déjà obtenu sont similaires à celles imposées à l'article 2 de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'agrément des conseillers PEB du 10/10/2013;

4 SIGNATURE

Je certifie que les renseignements sur ce formulaire sont exacts.

Signature

Prénom et nom

.....

Date et lieu Cliquez ici pour entrer une date.

